

A-t-on droit aux codes lors des épreuves au CRFPA?

Par joaquin, le 27/01/2014 à 17:24

Bonjour,

Tout est dans la question : a-t-on droit aux codes lors des épreuves : code civil, code de commerce, Code général des impôts etc ??

Cordialement Joaquin Gonzalez

Par bulle, le 27/01/2014 à 19:17

Bonsoir,

En principe, oui, les codes sont autorisés. Par contre, attention aux règles de surlignage et de post-its

Par joaquin, le 28/01/2014 à 08:07

Merci pour l'info : une autre petite question : est-on vraiment obligé de s'inscrire dans un IEJ pour passer le CRFPA ? Ne peut-on le passer en candidat libre ?

Cordialement Joaquin Gonzalez

Par bulle, le 28/01/2014 à 19:18

Cela dépend des facs.